



COMMUNIQUE



Devant la situation gravissime de la pandémie liée au COVID-19, l'Association Départementale des Piégeurs Agréés 37 demande à tous ses adhérents et en règle générale à tous les piégeurs de suspendre toutes activités liées au piégeage car elles engendrent obligatoirement des déplacements.

Nous demandons à chacune et à chacun de ne pas utiliser la possibilité dérogatoire afin de libérer les instances préfectorales occupées à d'autres tâches de plus grande importance.

L'ADPA 37 vous demande de respecter scrupuleusement les directives gouvernementales en matière de confinement. Il serait regrettable que le comportement irresponsable d'une infime partie de piégeurs mette en péril ses voisins, ses amis, sa famille.

Nous savons cependant que les piégeurs sont des gens responsables et nous comptons sur votre discipline et civisme pour respecter nos consignes à savoir : **suspendez toute action de piégeage tant que la situation n'est pas redevenue normale.**

Pour le Conseil d'Administration

Michel HUBERT – Président de l'ADPA 37